

Réunion du Conseil Municipal du 30 octobre 2019 à 20h30
Compte-rendu de séance

Le Conseil Municipal s'est réuni le 30 octobre 2019 à la Mairie sur convocation en date du 23/10/2019 sous la présidence du Maire, M. Alain BLOND.

Présents : M. BLOND, M. CHALARD, M. GERMOND, M. SOURY, M. VARACHAUD, M. GARREAU, M. SALAGNAD, Mme MORANGE, Mme BOUGOUIN, Mme GUINEBERT, Mme RIVAUD, Mme ILAHA-ITEMA, Mme LAURENT, Mme DEXET.

Procuration : M. PATAUD à Mme ILAHA-ITEMA

Ouverture de la séance à 20h30.

M. GERMOND est désigné secrétaire de séance.

Le PV de la séance du 23/09/2019 est approuvé par 14 voix POUR et 1 Abstention (M. GERMOND absent) après avoir pris en compte la modification demandée par Mme ILAHA-ITEMA sur le dossier 4 ayant pour sujet la demande de subvention pour le programme de logements à la Cour des Miracles. Elle demande en effet à ce que soit précisé que le Maire est seulement autorisé à demander des subventions.

Dossier 1 : Travaux Eglise : Convention avec l'INRAP pour le diagnostic archéologique

M. le Maire explique que dans le cadre des travaux de restauration intérieure de l'Eglise, une convention doit être passée entre l'INRAP (Institut national de recherches archéologiques préventives) et la Commune dont l'objet est de préciser les conditions de réalisation de l'opération archéologique.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la convention et autorise le Maire à la signer.

Dossier 2 : Extension du restaurant : choix des entreprises lots 2-6-9

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- **Décide, par 1 voix Contre (M. GARREAU), 2 Abstentions (Mme ILAHA-ITEMA et M. PATAUD) et 12 voix Pour**, de passer un marché avec :

Lot 2 (Démolitions-Gros œuvre - Façades) : SARL Pierre GOURSAUD– 19 La Berthe - 87310 SAINT-AUVENT pour un montant de **46 816,95€ HT.**

- **Décide, par 2 Abstentions (Mme ILAHA-ITEMA et M. PATAUD) et 13 voix Pour** de passer un marché avec :

Lot 6 (Plâtrerie – Peinture – Faux plafonds) : Entreprise JM RAYNAUD– Le Malatias- 87310 ST-LAURENT/GORRE pour un montant de **23 006€ HT.**

- **Décide, par 2 Abstentions (Mme ILAHA-ITEMA et M. PATAUD) et 13 voix Pour** de passer un marché avec :

Lot 9 (Chauffage–Plomberie - Ventilation) : SARL Michel BARGET– 73 Ave d'Occitanie 87620 SEREILHAC pour un montant de **17 241,40€ HT.**

Dossier 3 : Approbation rapport CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le rapport de la CLECT concernant l'évaluation définitive des nouvelles charges transférées en 2018 : retour vers les communes de la compétence jumelage et transfert de la voirie.

L'attribution de compensation 2019 est de 206 315,56€ pour la Commune de St-Laurent/Gorre.

Dossier 4 : Budget Station Essence : DM N°1

Les crédits étant insuffisants, le Maire propose la décision modificative suivante :

Amortissements :

La dernière facture relative à ORANGE (frais d'études) n'a pas été intégrée dans le montant initial des amortissements. Il faut donc rajouter 37€ en DF art 6811 et en RI art 28138.

Carburants :

Les crédits ne seront pas suffisants pour les dernières livraisons de l'année.

On rajoute donc 125 000€ en DF art 701 équilibrés par les ventes en RF art 701.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette décision modificative.

Dossier 5 : Participation financière classe de découverte « Au cœur des volcans »

M. le Maire fait part de la demande de subvention de Mme MICHEL, directrice de l'école de Gorre, pour la classe de découverte « Au cœur des volcans » qui se déroulera du 15 au 17 avril 2020.

Il donne la parole à M. SALAGNAD qui a calculé un coût par enfant de 172€. Le voyage concerne 48 enfants dont 42 de St-Laurent et 6 de Gorre.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'octroyer une subvention de 80€ par enfants domiciliés sur la Commune.

Dossier 6 : CIAS Ouest Limousin : convention service repas à domicile

M. le Maire donne la parole à M. GERMOND qui présente le projet de convention à intervenir entre les Communes et le CIAS Ouest Limousin relatif au service de repas à domicile.

La cotisation annuelle est de 0,80€/habitants.

A l'unanimité le Conseil Municipal approuve les termes de la convention et autorise le Maire à la signer.

Dossier 7 : Modification RIFSEEP

M. le Maire donne la parole à M. GERMOND qui présente le projet de modification du RIFSEEP. Considérant la perspective d'évolution des rémunérations, il est proposé d'augmenter les montants maximum annuels. Le comité technique a donné un avis favorable le 04/10/2019.

A l'unanimité le Conseil Municipal approuve les modifications au RIFSEEP proposées.

Dossier 8 : Création d'emplois d'agents recenseurs et rémunération

M. le Maire informe que la Commune est concernée par le Recensement de la Population en 2020. Il faut ainsi créer les postes des agents recenseurs pour la période de mi-janvier à mi-février et fixer leur rémunération. Le nombre d'agents préconisés par l'INSEE est de 4 (comme en 2015).

La rémunération est la pleine responsabilité des communes. M. le Maire propose de fixer la rémunération à un forfait équivalent au SMIC mensuel.

A l'unanimité le Conseil Municipal décide de créer 4 postes d'agents recenseurs pour le recensement de la population de 2020 et fixe leur rémunération à un forfait équivalent au smic mensuel.

Dossier 9 : SVBG : Adhésion du SIAEP MLCMP (Marval, La Chapelle-Montbrandeix, Pensol)

A l'unanimité le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'adhésion au SIAEP Vienne-Briance-Gorre du SIAEP MLCMP.

Fin de la réunion à 21h30.